Image not found or type unknown

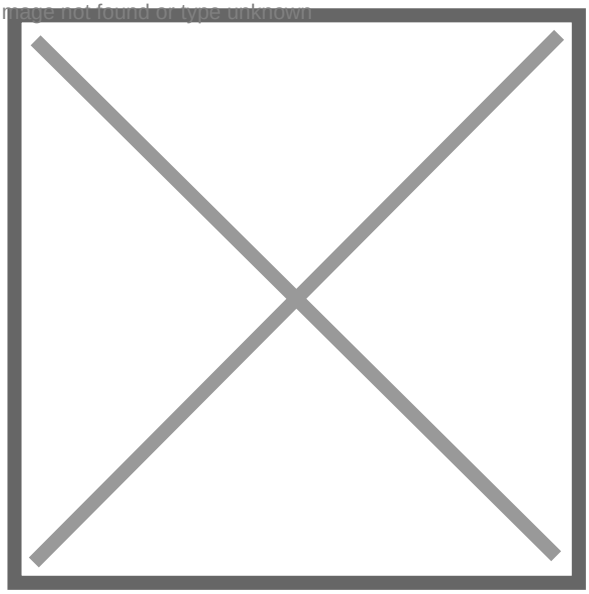

Garantie sur piscine bois quand le fabricant a coulé

Par **flodu38**, le **04/07/2011** à **21:03**

Bonjour,

Nous avons acheté en 2006chez Gamm Vert une piscine en bois de marque HYDRA.

Bien qu'étant installée hors sol et bien entretenue, aujourd'hui la structure bois de cette piscine est gravement attaquée par la moisissure et les champignons, au point que plusieurs madriers en partie haute du bassin sont déjà rompus et prêts à tomber.
Elle présente un sérieux problème de sécurité et doit être démontée.

Cette piscine était sensée être garantie 10 ans contre les insectes et la moisissure.

En conséquence nous avons donc demandé à Gamm Vert (centrale nationale et société gérante locale)le remboursement ou le remplacement du bassin par un équivalent.
Nous l'avons fait dans un premier temps par courrier simple avec photos à l'appui.

La société gérante nous a répondu par courrier que le fabriquant de piscine Hydra avait disparu et était insolvable, et que en conséquence Gamm Vert ne pouvait assurer la garantie.

Nous avons répondu par courrier recommandé que cette réponse ne nous convenait pas, et que dans la transaction d'achat qu'a pour nous constitué l'acquisition de cette piscine, nous étions les acheteurs non professionnels, et Gamm Vert était le vendeur, et que a ce titre Gamm Vert est dans l'obligation de garantir le bien vendu.

La centrale nationale Gamm Vert nous a alors fait une réponse d'attente, c'était il y a 2 semaines. Depuis personne n'a donné de signe de vie, personne n'est même venu constater

sur place.

Pensez vous que nous sommes dans notre droit ?
Quelles démarches nous conseillez-vous ?
Pensez-vous que nous avons des chances d'aboutir ?
J'ai vu dans des forums de nombreux cas similaires au notre avec ces fameuses piscines Hydra, mais pas de solution.

Je vous remercie par avance de votre aide.

Par **mimi493**, le **04/07/2011** à **21:15**

LRAR de mise en demeure
Puis saisine du tribunal d'instance (là, vous risquez de devoir faire expertiser le bien)

Par **flodu38**, le **04/07/2011** à **21:59**

Merci pour votre rapidité.

Pas besoin d'un expert pour voir que c'est pourri, ça se voit comme le nez au milieu de la figure, est-ce que vous pensez qu'un huissier pourrait remplir cet office de "constatation"?

Par **mimi493**, le **04/07/2011** à **22:33**

L'expert dira pourquoi c'est pourri, si vous en êtes responsable ou pas. Il faudra de toute façon, faire le constat d'huissier et éventuellement, en audience, s'il y a contestation, demander une expertise

Par **pat76**, le **05/07/2011** à **15:38**

Bonjour

Vous adressez un nouveau courrier recommandé avec avis de réception à GAMM VERT dans lequel vous indiquez ne pas comprendre le silence donné en réponse à votre lettre précédente.

Vous précisez que faute d'obtenir une réponse à votre lettre au plus tard dans les 15 jours à la réception de celle-ci, vous saisirez la juridiction compétente pour faire trancher le litige et ne manquerez pas de réclamer des dommages et intérêts pour le préjudice subi. Vous précisez également que vous avisez les services de la répression des fraudes du litige avec Gamm Vert. Vous indiquez aussi que vous pensez prendre contact avec UFC QUE-CHOISIR

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

pour vous faire aider.

Vous avez des photos à disposition et un expert indiquera d'où vient le problème. Si vous n'êtes pas tout seul dans ce cas, le problème sera moins difficile à résoudre.

Cela réveillera peut être les responsables de chez GAMM VERT.

Par **phi01**, le **07/07/2011** à **18:14**

Bonjour,

Je rencontre actuellement le même problème que vous : même piscine HYDRA, même réponse de GAMM VERT.

en fonction des réponses -ou des non-réponses- que vous avez obtenues, je pense qu'il est nécessaire de s'appuyer sur une association de consommateurs.

En ce qui me concerne, je vais je pense adhérer à ORGECO, et leur transmettre le dossier.

Enfin, pour conclure, j'ai eu le directeur du magasin GAMM VERT, qui m'a annoncé que de nombreux clients étaient dans la même situation, et que le problème était connu; il m'a également précisé que l'on allait partir dans une longue et difficile procédure ....

Bien cordialement.

Par **flodu38**, le **07/07/2011** à **22:22**

Bonjour,

Merci pour vos conseils éclairés.

Depuis mes premiers messages, je suis allée chez UFC Que Choisir, qui moyennant une adhésion de 28€, a étudié sur pièces le dossier, et m'a conseillé (comme PAT76 l'avait déjà écrit) de faire un courrier recommandé de mise en demeure, en faisant référence à UFC et à la DGCCRF.

De leur coté ils vont faire eux aussi une LRAR pour appuyer ma position, en y rajoutant des éléments propres à l'aspect "défense des consommateurs".
Si pas de réponse ils m'ont conseillé de porter l'affaire au tribunal, et ils me conseilleront sur la procédure à suivre.
Il m'ont précisé que comme le litige portait sur un montant inférieur à 4000€, l'affaire serait jugée assez rapidement - en quelques mois- en tribunal de proximité. (les nouveaux tribunaux de justice rapide qui ont été inventés il n'y a pas très longtemps)

En tout cas il m'ont assuré très clairement qu'il est sûr à 100% que la garantie doit être assurée par le vendeur (ce dont j'avais fini par douter !), que le fabricant soit ou non solvable,

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

et que donc nous avons raison de réclamer.

Je pense qu'il serait extrêmement intéressant que les personnes qui connaissent ce même problème Gamm Vert / Piscine Hydra se regroupent pour se défendre.
En ce qui me concerne, j'ai acheté ma piscine chez GAMM VERT TIGNIEU, dont je ne sais pas si c'est un franchisé ou un magasin Gamm Vert (les deux existent dans le réseau), donc si quelqu'un a eu un problème de piscine a TIGNIEU et qu'il souhaite joindre sa plainte à la mienne, qu'il se fasse connaitre !

Bigre on n'est pas des moutons pour se laisser tondre !

Cordialement,

Flo

Par **mimi493**, le **08/07/2011** à **14:31**

Je reste sceptique sur la compétence du tribunal de proximité pour ce litige.
Le COJ dit explicitement que la juridiction de proximité n'est pas faite pour contraindre à l'exécution d'un contrat. Il est là pour demander de l'argent

Par **phi01**, le **08/07/2011** à **19:41**

Bonsoir,
et merci pour toutes ces précisions.

Aujourd'hui, j'ai consulté le service juridique de mon assureur, qui m'a confirmé de manière catégorique que le seul responsable est le vendeur.

En conséquence, les arguments de GAMM VERT (Ambérieu en Bugey pour moi), ont fait sourire mon interlocutrice.
Elle me conseille de suivre la même démarche que celle que vous indiquez, et elle me précise que le support d'une association de consommateurs est très utile; pour ma part, je pense contacter ORGECO, très présente dans le département de l'Ain.

Je suis de votre avis : on ne se laissera pas tondre, quitte à y laisser quelques plumes (il faut bien s'amuser un peu !)

Par **flodu38**, le **08/07/2011** à **20:39**

OK,

on se tient au courant dans un quinzaine, à expiration du délai donné dans la Mise en

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Demeure, ou peut-être avant si Gamm Vert change sa position.

Cordialement,

Flo

Par **flodu38**, le **19/07/2011** à **20:01**

Bonjour Mimi493,

En ce qui concerne la compétence du tribunal de proximité, je n'y connais absolument rien, mais il me semble que ce que je vais faire est précisément demander de l'argent ! (le remboursement de la piscine).

Est-ce que d'autres ont un avis sur la question ?

Par **phi01**, le **24/08/2011** à **11:53**

Avez-vous eu des nouvelles de Gamm Vert suite à votre Mise en Demeure ?

Par **mica01**, le **31/08/2011** à **19:21**

Bonjour,
mon cas est identique j'ai acheté ma piscine HYDRA en 2006 chez GAMM VERT
ST André de Corcy qui dépend de Meximieux (ain). La structure bois commence à pourrir. J'ai écrit à GAMM VERT et la réponse est identique : pas de garantie car le fabricant n'existe pas.
Je me renseigne pour donner suite à cette affaire.

Par **flodu38**, le **05/09/2011** à **21:10**

Bonjour,

des nouvelles de ma piscine pourrie, ou nous en étions restés fin juin à l'épisode "Mise en Demeure" :

1 - J'ai contacté mon assurance (la Maif) pour faire jouer la garantie "recours-protection juridique" de mon contrat habitation. Apparemment ils couvrent les frais à concurrence de certains plafonds, et en plus ils prennent en charge les démarches.
Ils m'ont donc demandé de leur transmettre les pieces existantes du dossier, ce que j'ai fait, et ils ont nommé un expert qui doit "examiner les éléments techniques du dossier"

2 - le 20 aout, notre piscine s'est "ouverte" sur toute sa hauteur dans un autre angle que celui

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

que nous surveillions dejà de très près, et nous l'avons entièrement vidée afin d'éviter des dégats suplémentaires si le liner avait rompu.
Sur les parties cassées, on voit clairement la pourriture (tout est très mou ou friable) et la présence de bêtes.

3 - J'ai reçu le 31 Aout l'appel téléphonique du directeur de Soelis, la société gérante de Gamm Vert Tignieu.
Il souhaitait prendre RV pour voir ma piscine avec un expert.
Je l'ai informé que la MAIF avait désigné un expert pour moi de son coté, et je lui ai donc suggéré de faire une visite avec les deux experts, pour une expertise contradictoire.
Il m'a dit que ça n'était pas la peine, que puisque la Maif avait déjà nommé un expert, il préferait attendre d'être contacté par celui-ci.
Il a dit qu'il n'y avait pas besoin de deux experts, que le but de cette expertise était juste de mettre sur un papier officiel le fait que la piscine était pourrie, ce dont il ne doutait pas manifestement.
Il m'a également dit que le dossier de ces piscines Hydra était très bien connu chez Gamm Vert et depuis longtemps (2005/2006 !!), qu'un fond d'indemnisation avait été constitué au niveau de la région (?) pour tous les clients de Hydra, mais qu'il était aujourd'hui totalement épuisé.
Il m'a dit qu'il était conseillé dans cette affaire par des cabinets juridiques, et que le recours à l'assurance professionnelle n'était plus possible. Que si mes dégats avaient été constatés en 2008, une somme m'aurait été allouée, mais aujourd'hui ça n'est plus possible.

J'en ai conclu qu'il excluait un dédommagement "à l'amiable" , car apparement ils ont déjà beaucoup payé pour ces piscines pourries.

Donc après que l'expertise aura été faite, je m’apprête à aller au tribunal, assistée de la MAIF et de UFC Que Choisir pour tenter de démontrer :
- que la garantie s'applique
- qu'elle soit être assumée par Gamm Vert Tignieu

Et en conséquence obtenir condamnation du tribunal à :
- remboursement de la piscine, ou remplacement du bassin par quelque chose d'équivalent en volume mais d'une technologie différente SVP plus de piscine bois !
- dommages et intérêts relatifs à la gêne occasionnée par :
plus de baignade cette année !
démontage et débarrassage de cette piscine + remontage du bassin de remplacement (un travail de romain et un cout important)
perte de 19 m3 d'eau déversés le 20/08 dans mon jardin pour éviter le tsunami.

Je vous tiendrai au courant.
Mica01 et Phi01, faites-vous assister par UFC Que Choisir et par votre assurance qui a peut-être bien une clause " protection juridique" (c'est le moment de ressortir les contrats)

Par **flodu38**, le **05/09/2011** à **22:03**

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Mica01 et Phi01, il me vient une réflexion :

Je vois sur manageo.com que Gamm Vert Meximieux et Saint André de Corcy c'est aussi géré par Soelis , regardez sur vos tickets de caisse.

Si c'est le cas nous sommes tous les 3 en litige avec la même société,pour le même motif, est-ce que vous ne seriez tentés par une action commune ?
L'union fait la force.

Le siège de Soelis est à Meximieux, et ils font partie du groupe Cérégrain.
http://www.ceregrain-groupe.com/
16 magasins, 130 personnes environ, un CA de l'ordre de 15 M€
Hydra a peut-être coulé, mais en ce qui concerne Gamm Vert Tignieu ils ont doublé de surface depuis 2006. Et Soelis a doublé ses effectifs et son CA entre 2009 et 2010, et je ne vous parle pas du groupe Ceregrain.

Il y a quelqu'un en face à qui demander d'assumer ces garanties, et il y a de l'argent, c'est inadmissible qu'a une demande de garantie il soit répondu "pas de garantie car le fabricant n'existe plus".

Mercredi je passe chez UFC je leur demande comment ça se passerait si c'était une action commune.

Si vous êtes tentés faites le savoir. Par contre je me demande comment il faut faire pour se mettre en contact direct vu qu'on ne peut pas donner son email ...

Par **mica01**, le **07/09/2011** à **21:15**

bonjour,
si le fait de faire une action commune nous donne plus de poids alors je suis d'accord .

avez-vous des nouvelles de UFC ,

Par **flodu38**, le **08/09/2011** à **23:31**

Salut Mica01,

Je suis justement allée à la permanence de UFC hier. Il m'a donné les informations suivantes :

1 - en ce qui concerne une action commune, malheureusement en France l'action judiciaire de groupe n'existe pas , ou alors il faudrait monter une association des victimes de la piscine pourrie de Soelis (!!). On peut avoir une action commune dans le cadre d'une négociation amiable (faire une lettre commune...), mais pas une action en justice. Et moi pour l'instant il me semblait qu'ils étaient complètement fermés à un arrangement à l'amiable, et que c'est bien parti pour finir au tribunal.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

2 - Il m'a dit que pour l'instant la chose à attendre c'est l'expertise contradictoire avec l'expert qui a été mandaté par mon assurance (j'ai RV le 29/09) et un représentant de Soelis . L'expert rendra des conclusions genre "la piscine est détruite est inutilisable à cause des moisissures et des insectes". A ce stade deux solutions : soit Soelis propose un arrangement amiable, soit on passe à la phase judiciaire

3 - La phase judiciaire c'est au tribunal de proximité, il n'y a pas besoin d'avocat, et c'est gratuit. (le tribunal de proximité est compétent pour les litiges dont la valeur n'excède pas 4000€) Il faut déposer un dossier de "demande en injonction de faire au Juge de proximité", on trouve même le formulaire sur internet. Dans le dossier il faut naturellement mettre tous les éléments et que ça soit le plus clair possible. Ensuite on est convoqué à une audience, et le juge rend une injonction d'ordonnance, avec un délai et des conditions d'exécution. Normalement ça prend beaucoup moins de temps que la justice "normale", de l'ordre de quelques mois.

4 - en attendant ce qui me pourrit la vie c'est que tant que la procédure n'est pas finie il faut que je laisse ma piscine éventrée en l'état au milieu du jardin, et c'est en train de devenir une mare insalubre infecte !

Si vous voulez qu'on essaye de faire une action de négociation amiable commune je suis d'accord, mais dites-moi comment on fait pour entrer en contact ? par la messagerie ?

Par **phi01**, le **11/09/2011** à **09:04**

Bonjour,

Merci pour vos infos....voici maintenant "de mes nouvelles" :

il y a trois jours, ma piscine s'est dangereusement déformée; sur certains côtés, la paroi ressemblait à de la tôle ondulée ! Donc, à mon tour, pour éviter de propulser soudainement 20 tonnes d'eau sur les baies vitrées de mon salon, j'ai été obligé de vider le bassin.
J'ai alors expédié une nouvelle lettre en recommandé avec AR, demandant une proposition décente d'indemnisation...On verra bien, mais je ne me fais pas trop d'illusions....
Il faudra donc ensuite en passer par le tribunal de proximité; je vais me renseigner sur cette juridiction; savez-vous si les décisions de ce tribunal sont sans appel ? ou bien Gamm Vert peut-il faire appel et nous proposer un long marathon judiciaire ?
Pour info, Gamm Vert Ambérieu, c'est effectivement une enseigne du groupe Soelis....On est tous dans le même bain....(si je peux dire !)
Comme Flodu38, je suis assuré à la MAIF

Par **flodu38**, le **12/09/2011** à **20:30**

Bonjour Phi01,

si vous êtes assuré à la MAIF pour votre maison vous avez probablement un contrat RAQVAM qui inclut une clause "garantie recours et protection juridique". Servez-vous en

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

avant de démarrer la procédure (avant c'est important), non seulement ils prennent en charge une partie des frais éventuels (huissiers, avocats, experts etc...) mais en ce qui me concerne pour l'instant ils ont carrément pris le dossier en main et ils font les démarches à ma place, et comme moi je n'y connais pas grand chose dans le domaine juridique je trouve que c'est drôlement sécurisant.

Si vous avez RV chez UFC vous pourrez dire que vous n'êtes pas le seul dans votre cas.

Regardez votre messagerie sur Experatoo je vous donne mes références

Par **flodu38**, le **12/09/2011** à **22:07**

Re-bonjour,

Pour ceux qui envisagent une procédure judiciaire au tribunal de proximité attention :

Il faut absolument avant de passer à cette étape avoir fait une "Mise en Demeure", c'est à dire une lettre recommande qui s'intitule comme ça, adressée à Soélis, et dans laquelle on demande à Soélis de s'acquitter de son obligation de garantie sous un délai genre 3 semaines.

Si cette étape n'est pas faite, le juge considère qu'on n'est pas allé jusqu'au bout de la négociation, et il rejette le dossier qui est jugé incomplet.

Donc il faut le faire.

Des infos sur le tribunal de proximité, l'impossibilité de recours etc :

http://vosdroits.service-public.fr/F1787.xhtml

Par **flodu38**, le **11/10/2011** à **21:01**

Bonjour,

Le point sur mon affaire de piscine pourrie :

L'expert missionné par mon assurance est venu le 29/09.
Il avait convoqué le gérant de Soelis, qui est donc venu aussi.
Ils ont passé beaucoup de temps à parler, et à peu près 5 secondes à regarder la piscine.

Dans son rôle de "représentant de la partie plaignante", l'expert a eu un discours sur 2 axes :

- d'une part il a brandi la menace d'une procédure jusdicaire presque certaine, argumentant que la Maif (mon assurance recours juridique) a les moyens d'aller en justice ,

- d'autre part il a essayé de suggérer à Soélis de trouver une solution "assurance", disant qu'il

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

n'est pas pensable qu'il n'y ait pas une seule assurance professionnelle qui prenne en charge ce sinistre parmi tous les contrats souscrits par Soelis, par Sica des Bords de l'Ain, par feu le constructeur Hydra, par les assurances elles mêmes... personnellement j'ai un doute sur cette solution, je pense que toutes ces assurances doivent se rejeter la patate chaude ...

Le Gérant de Soelis est resté d'une passivité exemplaire : il compatit, mais il n'a RIEN à proposer comme solution amiable. Il nous parle de la structure extrêmement compliquée de la société Soelis à l'intérieur du groupe Cérégrain, qui est une coopérative alors vous comprenez les patrons c'est 2000 agriculteurs etc ..A mon avis il joue l'inertie, en espérant qu'on va se fatiguer ou être découragés avant d'aller en justice.
Dans la conversation il nous a quand même dit qu'il y avait eu plusieurs centaines voire plusieurs milliers de ces piscines pourries vendues par Gamm Vert sur la France entre 2005 et 2006. Que le problème venait de ce que le fabricant avait, pour répondre à la demande très importante ces années-là, fait venir des stock de bois des pays de l'est, bois qui étaient mal ou pas traités.

Ou j'en suis maintenant et ce que je vais faire :
J'attends le rapport de l'expert MAIF, il a environ un mois pour le faire.
J'attends l'avis de la juriste MAIF sur la suite à donner.

Mon avis pour l'instant c'est qu'une fois que j'aurai le rapport d'expertise, j'aurai toutes les pièces nécessaires pour faire une "demande d'injonction de faire" au tribunal de proximité, ou pour assigner Soelis au tribunal d'instance s'il y a plus à y gagner.

Et les autres piscines pourries vous en êtes ou ?
On se tient au courant, que tout le monde en profite !

Par **pat76**, le **13/10/2011** à **19:13**

Bonjour

Vous êtes dans l'Isère il y avait une agence SOELIS dans le département où vous aviez commandé votre piscine à SOELIS à bourg en bresse?

Par **mica01**, le **13/10/2011** à **21:47**

pour ma part je l'ai acheté à St andre de corcy qui dépend de Meximieux
dans l'ain.

Par **pat76**, le **14/10/2011** à **13:08**

Bonjour aux clients des piscines Hydra

Juste une question, les piscines hydra que vous avez achetées, ont été fabirquées par la

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

société HYDRA SYSTEME?

Il y a une société à ce nom dans la Sarthe:

HYDRA SYSTEME
1, rue de la Touche
72650 LA BAZOCHE

Le Préseident est Mr Olivier BRIERE

Par **flodu38**, le **14/10/2011** à **16:22**

Bonjour,

Non hélas ça n'est pas cet Hydra-là, notre fabricant s'apellait Hydra Industries et c'etait dans la région de Montpellier (le mandaire liquidateur est sur Montpellier).

Mais si vous avez d'autres tuyaux on est preneurs.

En ce qui concerne Soelis, ils sont gérants de 5 ou 6 magasin franchisés Gamm Vert entre l'Ain et l'Isère.

Par **pat76**, le **14/10/2011** à **16:30**

Bonjour

Je fais les recherches et je vous les communique.

Vous avez les coordonnées de SOELIS où vous aviez achetez la piscine?

Je viens de faire des recherches et j'ai trouvé 2 sociétés au nom de HYDRA INDUSTRIES;

L'une est dans le 83 et vend des produits dégraissants

L'autre dans les Bouches du Rhône et s'occupe de construction dans le bâtiment.

Pas de trace de HYDRA INDUSTRIES dans le 34.

Il y juste une société qui vend des piscines et dont le nom commercial est:

HYDRO SUD MONTPELLIER 34130 MAUGUIO.

Vous auriez le numéro de siret de cette société HYDRA INDUSTRIE dans le 34

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

ou le nom du liquidateur?

Etablissement: SOELIS

Organisme : SOELIS

Agrément RH00199 du 02/10/1998
Délivré par le SRPV: RHONE-ALPES
SIRET : 39001122900015

Coordonnées :
SOELIS
76 AVENUE DE MARBOZ
BP 7130
BOURG EN BRESSE CEDEX 01007
Tel : 04 74 23 84 40
Fax : 04 74 23 84 41

Le président de SOELIS est Mr Denis TERRE D'ALLIANCES

Le vrai nom est Mr Denis ROUGEAUX qui est Directeur Général de la société TERRE D'ALLIANCE qui se trouve à la même adresse que SOELIS à BOURG en BRESSE.

Le Président de TERRE D'ALLIANCE est Mr Jean RAY

IL y a 4 vice-président: MM Gérard BOREL, Pierre HENRI BOUCHET, Christian TRUCHON et Thierry JOSSERAND

TERRE D'ALLIANCE est une société coopérative agricole spécialisée dans le commerce de gros interentreprises, pour la vente de céréales, de tabac non manufacturé et d'aliment pour bétail.

L'ancien nom de SEOLIS est LISAGR'AIN qui est une filialie de CEREGRAIN;

C'est un vrai mic mac, mais pour votre affaire, c'est SOELIS que vous devez assignez donc TERRE D'ALLIANCE qui vient au droit de SOELIS.

L'établissement SOELIS de Saint André de corcy est un établissement secondaire.

Le siège social de SOELIS est dans l'immeuble CEREGRAIN au 76 Avenue Marboz 01000 BOURG en BRESSE.

Par **flodu38**, le **15/10/2011** à **19:47**

Merci pour toutes les infos sur Soelis, que j'avais déjà par ailleurs. (les mêmes ça tombe bien !)

Par contre pour Hydra Industries je n'ai AUCUNE certitude, puisque moi j'achetais à Gamm

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Vert (Magasin Franchisé gérant Soelis), sur la documentation en ma possession j'ai juste le nom, et un N° Azur qui ne fonctionne plus, même pas une adresse. Je ne pense pas que ce soit ni l'une ni l'autre des deux sociétés dont vous me parlez. Le nom du liquidateur m'a été communiqué par Soelis, c'est

Cabinet AUBERT JEAN-FRANCOIS
Mandataires Liquidateurs AVIGNON
10 avenue Croix Rouge
BP 362
84000 AVIGNON
(je me suis trompée dans mon message précédent ça n'était pas Montpellier mais Avignon)

Si vous trouvez des infos ça m'intéresse.

Par **Lulu**, le **27/01/2012** à **06:44**

Bonjour,
J'ai acheté en 2005 une piscine à structure Bois de la Marque HYDRA chez Leroy Merlin Lyon Tassin. J'ai eu le même problème de champignon. J'ai fait passer un huissier pour faire un constat (230 €) et ce 24 janvier 2012, Leroy Merlin m'a remboursé l'intégralité de l'achat de la piscine, sans aucune difficulté.
MERCI ET BRAVO LEROY MERLIN
Luc

Par **camilla01**, le **11/04/2012** à **22:42**

Bonjour

Tu a eu bien de la chance avec Leroy Merlin, moi j'ai eu le problème identique avec Gamm vert, et au bout de plus d'un an on va peutêtre finir enfin à arriver à une solution (j'espère !!)

J'ai acheté il y a 6 ans une piscine HYDRA chez Gamm Vert. Normalement Garantie 10 ans.

En 2011 nous avons vu des signes de pouriture, nous les avons signlés à Gamm Vert, ils nous ont répondu qu'ils ne pouvaient rien faire pour nous parce que le fabricant Hydra a coulé.

Sur ce la piscine est carrément tombée en morceaux, on se demande même comment c'est possible de faire des piscines qui pourrissent comme ça (j'ai des photos qui font peur tellement il y a des bêtes dedans)

Nous avons été chez une associassion de consommateurs, et aussi notre assurance judiciaire nous a aidés: Ensemble nous avons fait de nombreuses lettres recommandées de mise en demeure (menace de procès) .

Bref au bout d'un an, on a épuisé toutes les possibilités de tentative de dicussion, pour Gamm vert c'était toujours "NON", par contre nous on était fin prêts pour aller au tribunal (aidés par

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

notre assurance c'est mieu). Avec un dossier de 2 cm d'épasseur avec lettres recommandés, photos, expertise.

Et là, il y a peu de temps, ils ont du sentir que ça allait se gâter, ils nous ont contactés . Ou alors peut-être que entretemps ils ont perdu quelques procès parceque à ce que je vois sur internet on est plusieurs à avoir des piscines en bois pourri vendus par Gamm vert qui ne veut pas assurer la garantie.

Le Directeur est venu chez nous et nous a proposé de nous donner à la place une nouvelle piecine en bois (juste le bassin)

Soit-disant que c'est une procédure qu'ils ont mise en place spécialement pour les victimes de ces piscine pourries, qu'ils ont passé un accord avec un fabricant spécialement pour remplacer les bassins, parceque normalement il n'en vende plus des piscines. Et ça je sais que c'est un gros mensonge parceque je connais personelemnt quelquin qui en a achetée une au printemps dernier dans leur magazin de Montluel. donc ils auraient bien pu le faire il y a un an c'est juste qu'ils attendaient qu'on se fatiguent avant eux.

Bon enfin bref à force de tenir bon ils on finis par nous proposer quelque chose d'acceptable, comme quoi tout finit par arriver il ne faut pas abandonner parce que c'est la dessu qu'ils comptent.
Ils savent que au tribunal ça va prendre du temps et que les particuliers ont peur de ça, mais ils sont sur de perdre si le client tiens bon et va jusqu'au bout.

Pas fameux comme attitude commerciale Gam Vert !!

Bonne chance à vous.

Cam.

Par **phi01**, le **15/04/2012** à **13:55**

Bonjour,

Pour votre information....et pour vous donner du courage, "mon histoire" avec Soelis bvient de se terminer : pîscine acheté en 2006, pourrie comme les vôtres....Le tribunal de proximité vient de condamer Soelis à nous rembourser l'intégralité de l'achat. Ouf !

Et bon courage à vous.

Par **phildu82**, le **06/05/2012** à **12:17**

bonjour nous avons acheté notre piscine hydra chez mr bricolage en 2004 elle est semi entéré et comme vous nous avons des problèmes de moisissures, sur la partie non entéré. Je suis alléporte les photos chez mr bricolage et après 15 jours ils m'ont répondu qu'ils pouvaient nous remboursser que 700,00 euros alors que nous avons payé la piscine 3500,00 Euros il

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

est impossible pour nous de la remplacer que doit je faire? avez vous des solutions merci a tous

Par **pat76**, le **06/05/2012** à **18:16**

Bonjour

Je suppose que vous avez une assurance mutirisques habitation ou responsabilité civil.

Vous avez certainement une clause dans votre contrat qui indique que vous pouvez bénéficier d'une assurance juridique de la part de votre assureur.

Vous pourriez éventuellement lui poser la question concernant une procédure contre le vendeur de la piscine.

Dans le contrat de vente quelle est la durée de la garantie de la piscine?

Par **phildu82**, le **06/05/2012** à **18:45**

bonsoir merci de me répondre , sur le contrat de vente il est spécifié que la structure bois est garantie 10 ans mais Mr Bricolage veut faire jouer une décote par raport a la vétusté de la piscine (8 ans) d'ou les 700€ .Pour ce qui est de mon contrat d'assurance je suis assuré a la Maff je vais donc me renseigner dés demain. en éspérant que cela puisse donner quelque chose.

Par **flodu38**, le **06/05/2012** à **20:26**

Bonjour,

surtout n'acceptez pas les 700€ !!

Si vous avez une clause assistance juridique dans votre assurance multirisque habitation, l'assurance va prendre en charge votre dossier.

Si vous n'en n'avez pas il faut le faire vous-même, mais ça n'est pas bien compliqué .

1 - envoyer un courrier RECOMMANDÉ à Mr Bricolage en leur demandant d'assumer la garantie (avec copie de la facture + copie du document qui dit que la garantie de la structure bois est de 10 sanas décote)

2 - si pas de réponse écrite sous un délai raisonnable (3 semaines), ou pas de réponse qui vous convienne (genre proposition à 700€), il faut renvoyer un nouveau courrier recommandé, qui s'intitulera "mise en demeure", et qui dit que vous allez porter l'affaire devant les tribunaux

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

3 - pour aller au tribunal, il faut monter un dossier solide avec tous les documents (factures, documents de garanties, copies des courriers échangés, expertise ou constat d'huissier). Donc il faut faire faire un constat par un huissier par exemple (c'est un investissement d'environ 200€). Vous pouvez envoyer une copie du constat d'huissier à Mr Bricolage, des fois ça peut leur donner envie de négocier de manière plus raisonnable.

4 - la juridiction compétente c'est le tribunal de proximité, qui traite les affaires de moins de 4000€, et dans un délai raisonnable normalement (quelques mois), et il n'y a pas besoin d'avocat, et je crois que ça ne coûte qu'un timbre fiscal genre 20€

5 - Pour toutes ces démarches vous pouvez aussi vous faire conseiller par une association de consommateurs (genre UFC que Choisir et il y en a d'autres)

6 - n'hésitez pas à tenir Mr Bricolage au courant de vos démarches, le but du jeu c'est qu'il vous fasse une proposition plus intéressante.

De toutes façon ne vous laissez pas faire 700€ c'est de l'arnaque.
Comme vous l'avez peut-être lu plus haut, certains clients qui ont eu des piscines pourries comme vous sont allés au tribunal et on obtenu le remboursement intégral. A d'autre juste avant d'aller au tribunal on a proposé
un bassin neuf en remplacement. D'autres ont eu des indemnités négociées d'une valeur d'environ 50% de la valeur neuve, donc ne lâchez rien et ne vous découragez pas ça prendra du temps.

Bonne chance à vous

Par **phildu82**, le **18/05/2012** à **19:06**

bonjour après plusieurs négociations avec Mr Bricolage ils m'ont proposé une piscine bois neuve avec sa filtration, qu'ils avaient en stock (une 5,50 par 3,50) avec une très grosse remise et livraison gratuite , j'ais donc accepté leur offre . merci a tous pour votre soutien. cordialement.

Par **ninicricri**, le **23/08/2012** à **21:55**

bonsoir

meme probleme avec piscine acheté il y a 8 ans chez leroy merlin a st priest et après 2 mois remboursement total de leur part.bravo pour leur rapidité.

Par **guilau47**, le **06/05/2014** à **20:21**

bonjour a tous ,voilà mon probleme .
J'ai acheter chez leroy merlin Bordeaux lac une piscine de marque hydra de 3.5 metre sur 5.5

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

metre et je rencontre aujourd'hui le meme probleme de champignon qui a détruit la piscine . A ce jour la piscine est toujours sous garantie mais je ne trouve plus la facture pour que leroy merlin me prenne en charge !!! Est ce que sur ce site quelqu'un aurais un ticket ou facture a me "preter" de facon a leur presenter quelque chose comme preuve d'achat . Merci a tous

Bonjour,
C'est votre facture à vous qu'il faudra présenter, pas la facture de quelqu'un d'autre !
Ceci serait assimilé à une fraude...
Merci

Par **tellechea frederic**, le **21/05/2014** à **19:02**

bonjour,
meme problème piscine hydra acheté chez Leroy merlin en mai /2006 , bois complètement pourri sur un angle de la piscine ,c'est une 5,50 m par 3,50 du coup j'ai vu avec la responsable du jardin qui ma fait envoyer des photos ainsi que la facture d'achat ,elle ma aussi dit que le fournisseur avait coulé et que c'était donc a eux a prendre le relais.
Cela fait 2 semaines, j'ai reçu un accusé comme quoi elle avait reçu le dossier et quelle faisait suivre
j'espère avoir une réponse favorable .

Par **squal01**, le **04/10/2014** à **15:28**

Bonjour,
Comme Camilla01, piscine Hydra achetée chez Gamm'Vert Montluel en 2005 (donc encore sous garantie théorique) et même problème que vous tous. La piscine s'auto-détruit. Je vais devoir faire le forcing auprès de Gam vert.
Camilla, avez-vous finalement eu gain de cause ? Avez-vous des conseils pour ma démarche ?
Merci d'avance.

Par **squal01**, le **10/11/2014** à **11:20**

Bonjour,

Pour Camilla01 (important) :
"Soit-disant que c'est une procédure qu'ils ont mise en place spécialement pour les victimes de ces piscine pourries, qu'ils ont passé un accord avec un fabricant spécialement pour remplacer les bassins, parceque normalement il n'en vende plus des piscines"
Savez-vous de quel fabricant il s'agit ?
Merci d'avance.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés